

CDI temps partiel 8 heures

Par humanoide, le 18/06/2014 à 18:13

Bonjour,

Je viens de signer un CDI à temps partiel de 8heures/semaine. Je suis en période d'essai. Ce travail nécessiterait 20 heures/semaine tant il y a de tâches à accomplir. Je m'en suis rendue compte assez rapidement et j'en ai donc discuté avec la direction. Ils m'ont dit qu'ils ne pouvaient ajouter d'heures à mon contrat, que les heures supplémentaires n'étaient pas payées et que si je faisais plusieurs heures en plus par semaine, je devais prendre des jours de récup'(ne pas venir travailler certains jours).

Je viens d'apprendre que les nouveaux CDI à temps partiel devraient avoir 24 heures/semaine minimum à partir du 1/07/2014.

Mon objectif en signant ce contrat était de cumuler plusieurs boulots pour avoir environ 30 heures. Mais comme je dépasse toujours en heures de travail ce qui est prévu au CDI (8h) et que ceci est imprévisible, je ne peux avoir une autre activité professionnelle.

Que puis-je demander à mon employeur maintenant ? pour sortir de cette situation? Merci